



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°97/2022

Objet : Convention relative aux missions du service de médecine du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant l'obligation d'organiser pour les agents communaux des visites de surveillance médicale tous les deux ans, et tous les ans pour les agents relevant d'une surveillance médicale particulière.

Considérant la proposition de convention du CIG de la Grande Couronne de mise à disposition à la commune d'un service de médecine du travail.

Considérant que la convention définit les modalités de fonctionnement du service de médecine du travail mis à disposition pour la collectivité et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022.

DÉCIDE

- **de signer** la convention relative aux missions du service de médecine du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour organiser la surveillance médicale des agents de la ville et les actions sur le milieu de travail, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022.

L'Isle-Adam, le 26 août 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20220826-97-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/08/2022

Mise en ligne le 30/08/2022

Le Maire de L'Isle-Adam,


Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr